les affaires

La réputation des avocats s'améliore... peut-être

Par Simon Lord

Édition du 13 Janvier 2018

«Quelle est la seule chose que les avocats n'ont pas volée? Leur réputation!» Les avocats sont la cible de plaisanteries depuis belle lurette. Will Rogers, un humoriste américain né en 1879, disait: «Faites que le crime paie... devenez avocat.» Au Québec, en 1939, La Bolduc chantait, pour sa part, sa chanson des avocats: «Ça fait deux ans passés qu'mon procès a commencé, si ça continue comme ça, ça va aller tout aux avocats.» La profession pourrait toutefois bientôt ne plus prêter autant aux boutades. La réputation des avocats semble s'être redorée. En 2011, seulement 30% de la population faisait confiance aux avocats, selon le Baromètre des professions de Léger. En 2016, cependant, cette proportion grimpait à 52%.

La raison de cette hausse est difficile à cerner. Éloïse Gratton, associée au sein de Borden Ladner Gervais et récipiendaire cette année de la distinction Avocat émérite remise par le Barreau du Québec, observe dans sa pratique qu'à l'interne, les grandes entreprises ont plus d'expertise légale que jamais. Selon elle, en droit des affaires du moins, cela pourrait forcer les avocats à offrir des services à plus grande valeur ajoutée et pousser la qualité de service vers le haut. D'où une confiance plus élevée.

Pierre Noreau, professeur à l'Université de Montréal spécialisé en opinion publique et en sociologie du droit, croit plutôt que la hausse observée dans l'enquête pourrait être liée à... un problème méthodologique. «Dans les milieux universitaires, on ne reconnaît pas le caractère représentatif des échantillons de sondages menés sur Internet, comme celui-là, dit-il. On voit, par exemple, dans le sondage, que la variation de la confiance augmente d'à peu près autant pour les avocats que pour plusieurs autres professions.»

Peut-être, donc, que les échantillons plus récents sont simplement plus favorables à toutes les professions.

Cette perception - que les services juridiques sont coûteux - a néanmoins peu changé. Selon une enquête d'INFRAS réalisée l'an dernier pour le ministère de la Justice, 69 % des Québécois croient qu'ils n'auraient pas les moyens financiers de défendre et de faire valoir leurs droits devant les tribunaux, notamment à cause des honoraires des avocats, qu'ils ne pourraient pas se permettre de débourser.

«Je crois que le côté mal-aimé de la profession vient du fait que les avocats sont là quand ça va mal : crime, problèmes, divorces. Oui, c'est parfois coûteux. Je crois cependant que cette perception parfois négative n'est pas justifiée, dit Éloïse Gratton. Si la profession n'amenait pas de valeur ajoutée, le téléphone arrêterait de sonner.»

Les avocats comptent d'ailleurs parmi eux des personnalités illustres comme Barack Obama ou, plus près de nous, Louise Arbour. Pas surprenant, donc, que malgré tout, 76 % des gens sondés par Léger encourageraient un jeune à faire carrière dans la profession.